

# BULLETIN

DU

## COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

---

ANNÉE 1895. — MARS.

---

---

### TRAVAUX DU COMICE.

---

LA NOUVELLE ÉVALUATION DE LA PROPRIÉTÉ NON BATIE

PAR M. LÉTOURNEAU.

---

Ayant reçu la visite de plusieurs grands propriétaires me demandant des renseignements sur les travaux de revision du cadastre, qui ont eu lieu à Louisfert, ces temps derniers; ayant, entre autre, promis à l'un de nos collègues de le renseigner sur les travaux de cette Commission, j'ai cru de mon devoir, comme cette question intéresse tous les agriculteurs, d'en renseigner également le Comice, de façon que nous puissions nous entendre et protester, à l'occasion, dans le cas où nous jugerions nos intérêts lésés.

Je n'insisterai pas sur la nécessité d'un nouveau cadastre. Vous savez tous, aussi bien que moi, qu'il s'est produit de si grands changements, depuis que celui qui existe est fait, qu'actuellement, dans presque toutes les communes, il est à peu près impossible de s'y reconnaître.

Vous savez également que le Gouvernement, tout en reconnaissant l'utilité de la chose, hésite à le refaire, à cause de la somme considérable que ces travaux exigeraient.

Cependant, il a été décidé qu'il serait fait comme travail préliminaire, une nouvelle évaluation de la propriété non-bâtie, afin d'établir une différence plus rationnelle, pour la répartition des impôts, entre les terres qui se trouvaient en labour et celles qui étaient en landes au moment du cadastre et qui, par ce fait, tout en étant en culture actuellement, ne payent que très peu d'impôts. Donc le but que l'on se propose, c'est l'augmentation d'impôts, pour les terres qui étaient en landes au moment de la formation du cadastre, et le dégrèvement partiel des vieilles terres.

Dans ce but, on a choisi, par département, une commune où l'on doit faire des essais, pour trouver le moyen le plus pratique d'arriver à ce résultat.

L'Administration a premièrement voulu essayer de faire ce classement à la mairie, par un contrôleur aidé de répartiteurs. Ces derniers ne pouvant pas connaître tous les champs de la commune, il était impossible d'arriver à un résultat, même, en supposant que l'on en prenne suffisamment ; chacun pouvant avoir un avis différent sur les terres qu'il connaissait dans la commune.

En prenant le fermier lui-même, il aurait pu donner encore un rapport entre les qualités des terres qu'il exploite, mais il eut été disposé à trouver ses terres moins bonnes que celles de ses voisins et, par conséquent, à trouver chez lui le moins possible de terres de première et de seconde classe. Donc, impossibilité d'arriver à un résultat sérieux dans ces conditions.

Ce moyen n'ayant pas réussi, il fut décidé que le contrôleur irait sur le terrain, avec un expert et un individu

connaissant très bien la commune, pour donner des renseignements.

Ce moyen était bien préférable et c'est ainsi que le travail a été fait à Louisfert. Autant que j'ai pu en juger la chose a été faite sérieusement, et je crois que l'on a pas exagéré le nombre des terres de première et de seconde classe.

Dans cet essai, on a conservé à peu près la même classification qui avait été adoptée au moment du cadastre; c'est-à-dire, quatre classes pour les prés, quatre classes pour les terres de labours, trois pour les bois, etc.

La classification faite, les répartiteurs ont été réunis à la mairie de Louisfert et là, on nous a demandé notre avis sur le revenu des terres. La valeur locative que nous avons donnée n'était pas aussi élevée que la moyenne des baux que le contrôleur avait entre les mains. Ce dernier nous en fit l'observation. Nous avons protesté, et, sur mon avis, nous avons refusé de signer autre chose que la valeur que nous avons reconnu se rapprocher le plus de la valeur réelle.

J'ai fait observer que, de deux chose l'une: Ou l'on voulait tenir compte de la valeur donnée dans les baux, et alors on n'avait pas besoin de notre estimation; ou l'on nous demandait notre avis et nous le donnions selon notre conscience.

Le contrôleur nous fit remarquer que le bail était un contrat consenti par deux personnes et devait donner par le fait, la valeur réelle de la terre.

Je lui ai répondu que théoriquement oui, mais que en pratique il en était autrement, surtout en ce moment.

Quand une ferme est à donner, il se présente en général deux catégories de fermiers. Premièrement, les fermiers qui ont de l'argent et qui cherchent à payer le moins cher possible, pour tâcher de faire leurs affaires. Viennent

ensuite ceux qui n'ont presque plus rien et qui ne regardent pas à offrir un prix très élevé, sachant qu'ils n'ont en tout cas pas grand chose à perdre. Comme, ordinairement, celui qui a de l'argent veut absolument se placer, il est obligé de payer par cela même, plus cher que la ferme ne vaut, ayant des animaux et surtout un matériel dont il est obligé de se servir.

Si la ferme est donnée à celui qui n'a presque rien, il ne paie que très mal le propriétaire, tout en tâchant de rester dans la ferme le plus longtemps possible pour y vivre et élever sa famille. Si, au contraire, c'est le fermier riche qui est obligé de prendre et de payer plus cher que la ferme ne vaut, en général, il se prive même du nécessaire pour payer son maître, emploie le moins d'engrais possible de crainte de ne pouvoir payer, puis, au bout du bail, les terres se trouvent appauvries et souvent même le fermier ruiné. Donc, surtout avec la crise sur les blés, que nous subissons, ce bail ne peut donner la valeur locative réelle des terres.

C'est pour cette raison que j'ai protesté et que nous avons donné un prix un peu moins élevé.

D'après cela, nous avons convenu avec le contrôleur qu'il serait donné à l'Administration deux prix : Le prix de notre estimation, que nous avons tous signée, puis le prix moyen donné par les baux.

---

### L'ÉLEVAGE DES VEAUX A LA FARINE DE VIANDE

PAR M. A. GOUIN.

---

Les lettres que nous recevons, au sujet des systèmes d'alimentation des veaux que nous ayons préconisé, devien-

nent trop nombreuses pour que nous puissions répondre séparément à toutes.

Il nous paraît de plus en plus certain que, partout où on élèvera des veaux, dans un autre but que de les livrer à la boucherie, dès l'âge de six semaines, le lait écrémé, additionné de 50 grammes de farine de viande par litre, donnera des résultats qui ne seront pas inférieurs à ceux que l'on obtient avec la même quantité de lait pur.

L'avantage, est-il nécessaire de le faire ressortir de nouveau ? En moyenne, la crème de 14 litres de lait produit une livre de beurre ; une dépense de 20 centimes, le prix de 700 grammes de farine de viande, suffit pour rendre à ces 14 litres de lait leur valeur nutritive d'avant l'écrémage. C'est donc à 20 centimes, plus la peine de la faire, que reviendra la livre de beurre à ceux qui cesseront de laisser les veaux boire le lait de leur mère.

Le bénéfice n'est pas seulement à la portée de ceux qui possèdent des centrifuges ; toute installation, infiniment plus modeste et plus répandue, telle que : bidons Cooley de Pilter, écrémeuses à froid de toutes sortes, tout système, en un mot, par lequel la montée de la crème s'opère en moins de 24 heures, avant que le lait ait commencé à cailler, permet à chacun d'y prétendre.

Avant tout essai, beaucoup seront portés à supposer que l'économie indiquée n'existe que sur le papier et que, s'il est aisé de réaliser une cinquantaine de francs, en privant un veau de lait pur, la valeur de l'élève et son avenir seront pour le moins dépréciés d'autant.

Les résultats sont là pour montrer que ce serait une crainte sans fondement. En la saison actuelle, il est loisible à chaque éleveur de vérifier, dès demain, par lui-même, l'exactitude de nos affirmations,

Nous ne nous sommes pas contenté de relever mensuelle-

ment le poids de chacun des veaux de notre élevage ; dernièrement nous avons tenu à en peser un, tous les jours, ainsi que sa nourriture journalière. Nos constatations, sur un animal isolé, acquièrent une valeur du fait qu'elles concordent avec celles qui ont eu lieu pour l'ensemble des autres (1).

De la naissance au quatorzième jour, où son poids atteignait 44 kilogr., le veau (durham croisé), n'a bu que du lait pur ; chaque jour, jusqu'à la fin, sa ration n'a été limitée que par son appétit.

	Consommation.			Augmentation par jour. 1 kil.
	Lait pur.	Lait écrémé.	Farine de viande.	
Du 11 <sup>e</sup> au 14 <sup>e</sup> jour	9 1/2 lit.	0	0	
3 <sup>e</sup> semaine.....	5 3/4	5	0k250	pour la semaine 8k
4 <sup>e</sup> — .....	3	8	0k400	7
5 <sup>e</sup> — .....	pendant 2 jours commencement de diarrhée, diète au lait pur.			Maintien du poids par jour.
— pendant 5 jours	2	10	0k500	1k
6 <sup>e</sup> — .....	0	12	0k600	1

Pour permettre d'apprécier plus exactement les conséquences de cette alimentation, l'animal fut alors sacrifié, et M. Andouard, le zélé directeur de la Station agronomique de la Loire-Inférieure, avec l'obligeance dont il nous a déjà donné tant de preuves, voulut bien se charger d'en entreprendre l'étude et de rechercher les conclusions qu'elle comportait.

On remarquera la facilité avec laquelle le veau a accepté la farine de viande ; c'est dans la semaine où cet aliment a commencé à faire partie de son rationnement, que son

(1) Dans une de nos étables, sur quatre veaux qui, au commencement de mars, pesaient en moyenne 46 kil. 1/2, trois viennent de gagner, pendant le mois, 29 kil. et le quatrième 34 kil.

appétit s'est le plus développé et que sa croissance a fait le plus de progrès.

Ce résultat, nous l'attribuons pour une bonne part au biberon Massonnat, car la farine de viande, si son goût ne déplaît pas aux animaux, a, lorsqu'elle est fraîche, une odeur fort peu agréable qui les fait souvent hésiter au début ; mais le biberon ne permet pas aux veaux de s'en apercevoir. Il est indispensable qu'elle soit très finement moulue, pour passer sans difficulté à travers la tétine.

Si l'on ne veut pas se servir de biberon, on fera bien de se précautionner de farine de viande longtemps à l'avance, de manière à laisser à son odeur le temps de s'évaporer peu à peu. Grâce à la cuisson, sa conservation est presque indéfinie et plus assurée que celle de tous les tourteaux.

Des observateurs trop superficiels ont cru possible de fixer la quantité de lait qu'un veau devait absorber pour gagner un kilogramme ; leur erreur est manifeste. La dépense d'entretien du corps s'élève en raison même de son développement ; telle quantité de lait qui produit un gain d'un kilogramme, à un mois, ne donnera plus qu'un gain très inférieur quelques semaines après.

Aussi, ceux qui savent, constateront sans surprise que le veau qui a servi à nos études a eu des exigences alimentaires toujours plus grandes, sans que son accroissement ait suivi la même progression. Il ne sera pas douteux, pour eux, qu'il aurait fallu autant de lait naturel qu'il nous a fallu de lait écrémé pour obtenir le même résultat.

Au point de vue de la boucherie, notre système ne serait pas à encourager. La chair du veau que nous avons fait abattre s'est trouvée de qualité fort passable ; elle était loin, toutefois, d'avoir la blancheur de celle des veaux de lait. Il n'y aura avantage à employer la farine de viande que

pour les veaux que l'on conserve jusqu'à cinq ou six mois, en cessant bien entendu un mois au moins avant l'abatage.

C'est avant tout pour l'élevage que sa supériorité est manifeste. Si les veaux tenus à l'étable et nourris à discrétion de lait pur, gagnent, eux aussi, en moyenne, un kilogramme par jour, dans cette augmentation est comprise une notable quantité de graisse qui s'accumule en dépôts, notamment autour des reins et disparaît à l'époque du sevrage. La chair de notre veau contenait une proportion normale de matière grasse dans ses tissus, mais peu de graisse accumulée; son accroissement provenait surtout du développement acquis par sa charpente osseuse et dont se sont trouvés frappés tous ceux qui l'ont examiné à l'abattoir.

La farine de viande, grâce sans doute à sa richesse en acide phosphorique digestible, contribuerait puissamment à hâter le développement du squelette; elle arriverait, devons-nous croire, à augmenter la précocité, peut-être aussi le volume des animaux.

Jusqu'au sevrage, un veau absorbera en moyenne 1,000 litres de lait écrémé, qui contiennent tous les principes nutritifs, tous les sels du lait naturel, et auxquels il ne manque que la graisse. Il recevait, en plus, 50 kil. de farine de viande, qui représentent la chair d'un bœuf entier, ramenée au volume le plus réduit.

On ne saurait s'étonner qu'une alimentation aussi concentrée, aussi riche en éléments nutritifs, donne des résultats excellents, toutes les fois qu'elle est facilement supportée, et bien rares sont les animaux dont l'estomac se trouve trop débile pour s'en accommoder.

Les fabriques de beurre devraient être les premières à mettre ce système d'alimentation en pratique, nous en

pourrions citer qui s'y sont décidé depuis plusieurs mois, à leur entière satisfaction.

Le lait écrémé dont elles disposent en si grande quantité, leur est assez mal payé par les produits de la porcherie, qu'elles sont obligées d'annexer à leur industrie; l'élevage des veaux serait bien autrement rémunérateur.

Pendant les quatre premiers mois, 14 litres de lait écrémé, en moyenne, permettraient une augmentation d'un kilogramme, que nous estimons valoir facilement 85 centimes. Il aura suffi, pour cela, d'un déboursé de 20 centimes (prix de 700 grammes de farine de viande), le produit net ressortirait donc à 65 centimes, soit à *4 centimes 1/2 par litre de lait écrémé*, trois fois plus que la porcherie ne permet généralement d'en tirer.

Quel avantage que de récupérer, dans un sous-produit, près de la moitié du prix d'achat du lait et d'arriver à fabriquer du beurre dans des conditions de bon marché inconnues jusqu'ici !

Trop de consommateurs sont réduits à se priver de beurre naturel, à se rejeter sur des compositions plus ou moins douteuses, qui n'ont du beurre qu'un semblant d'apparence et le nom qu'elles usurpent trop souvent. Quand la farine de viande sera mieux connue, quand on saura apprécier le rôle auquel elle est destinée, les beaux jours de la margarine seront bien près de leur fin.

Ce résultat, qui pourtant est si désirable, nous n'osons l'espérer prochain. La fabrication de la farine de viande est presque entièrement aux mains des sociétés Liebig et Kemmerich qui, paraît-il, ne feront désormais plus qu'une. L'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre ont absorbé facilement jusqu'ici toute leur production; aussi le marché français a-t-il été presque totalement laissé de côté. C'est tout au plus si ces Sociétés se sont décidées, ces derniers

temps, à créer chacune un unique dépôt en France (au Havre, Ch. Hue, dépositaire, et J. Giguët, au Petit Ivry) avec une publicité si restreinte, que ces dépôts sont ignorés de la plupart de ceux qui auraient avantage à les connaître.

Nous ne désespérerons pas toutefois de l'issue de la campagne que nous avons à cœur de poursuivre, si la presse agricole, toujours à l'affût des innovations utiles, veut bien nous prêter le puissant concours de sa publicité.

Nous comptons aussi que leur propre intérêt ne tardera pas à obliger les producteurs à se préoccuper de nouveaux débouchés, et à cesser de négliger autant le marché français. Jusqu'à l'an passé, la farine de viande rivalisait sans peine avec les tourteaux, pour la nourriture des animaux adultes, mais les tourteaux viennent de tomber à un prix si bas, que la préférence leur sera plus fréquemment accordée désormais.

Pour l'alimentation des veaux, au contraire, quel que soit leur cours, les tourteaux ne pourront jamais entrer en parallèle avec la farine de viande. Sa supériorité, pour cet usage, nous ne croyons pas qu'à l'étranger elle ait été déjà mise en lumière; soyons donc les premiers à en faire notre profit et puisse, pour une fois, le proverbe recevoir un démenti: Nul n'est prophète en son pays.

P.-S. — Dans un prochain article, nous comptons répondre aux questions qui nous ont été posées sur nos mélanges pour nourrir les veaux quand le lait écrémé fait défaut.

---

## LES ASSURANCES ET L'ÉTAT

PAR M. O. BARDOUL.

---

*Quelles sont les limites de l'intervention de l'Etat en matière d'assurances ?*

Cette question, toute d'actualité, posée à la Société d'économie politique, a été traitée par M. A. Thomereau, écrivain très connu et très compétent dans les assurances.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les projets des assurances ouvrières, qu'il déplore comme devant arrêter les affaires par suite des obligations par trop onéreuses que l'on veut imposer aux patrons et qui tendent au socialisme d'Etat. M. Thomereau divise son travail en trois parties.

*I. — L'Etat peut se réserver d'autoriser les Sociétés et leur imposer certains modes d'opérer et certaines limites.*

Repassant rapidement en revue les différents modes d'autorisation des Sociétés, depuis la Révolution, l'auteur regrette que ces autorisations n'aient fait que retarder le développement des assurances françaises, en prolongeant le système des tontines (système d'assurances mal combiné).

Pour les assurances agricoles (grêle et mortalité du bétail), l'Etat avait exigé : 1<sup>o</sup> l'égalité des cotisations et l'identité des risques, ce qui ne peut exister ; 2<sup>o</sup> d'étroites circonscriptions empêchant la division des risques.

*II. — L'Etat peut se constituer le contrôleur des Sociétés et conséquemment être ou paraître le garant de leurs opérations.*

C'est la marche qu'avait prise l'Etat, vis-à-vis des Compagnies d'assurances sur la vie. Approbation des statuts, élaboration des tarifs, surveillance des comptes.

La scandaleuse faillite du Crédit viager — ex Impériale — prouve suffisamment ce qu'a été cette surveillance, et l'Etat n'a peut-être échappé à une poursuite, que parce que personne n'a osé se mesurer contre sa puissance.

Heureusement ce cas a été unique.

### III. — *L'Etat peut se faire assureur lui-même.*

Il suffit, pour prouver que le monopole des assurances dans les mains de l'Etat serait fâcheux, de citer les essais faits.

Les caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents, créées en 1868, résultats nuls et onéreux.

La caisse des retraites pour la vieillesse qui a coûté plus de 100 millions.

Les faits résumés par l'auteur prouvent que l'Etat a été loin de favoriser les assurances par son concours.

M. Thomereau rappelle en quelques mots les nouvelles lois proposées, notamment le projet du Ministre de l'Agriculture sur les assurances agricoles — création de caisses cantonales et départementales, reliées à une caisse nationale.

Les représentants les plus autorisés de l'agriculture ont protesté contre ces créations, qui détruiraient l'initiative privée et conduiraient à l'assurance obligatoire, à l'assurance par l'Etat.

Passant ensuite en revue les différents systèmes de l'intervention de l'Etat, tant en France qu'à l'étranger, l'auteur conclut que le système anglais est le meilleur. Ce système préconise la publicité la plus grande possible des comptes et des agissements des Compagnies et ce, tant pour les Compagnies indigènes que pour les Compagnies étrangères. Par conséquent, intéresser le public aux questions d'assurances et lui laisser le choix des Compagnies en connaissance de cause.

En terminant, l'auteur regrette de voir les Compagnies étrangères (américaines) opérer en France, bénéficiant de notre hospitalité, sans craindre la réciproque par suite des conditions qui sont imposées par leur législation.

## EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

*Séance du 9 mars 1895.*

PRÉSIDENCE DE M. DE LA BILIAIS, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. POLO prie de spécifier que dans la prohibition des marchés, qu'il demandait dans la dernière séance pour arrêter le développement de la pneumo-entérite, il ne comprenait évidemment que les marchés des porcs et non celui des autres bestiaux.

M. LE PRÉFET invite le Comice à nommer des délégués pour prendre part aux travaux du Comité d'organisation pour l'Exposition de 1900. La désignation des délégués est confiée au Bureau.

M. DE LA BILIAIS rappelle l'arrêté qui vient d'être rendu pour interdire l'entrée du bétail américain. Il est heureux de constater ce résultat, dû en partie aux longs et persévérants efforts du Comice, et il se félicite d'avoir obtenu une mesure si ardemment désirée.

Le Comice adopte deux vœux présentés par M. de la Biliais, relativement à l'importation des viandes abattues et à l'imposition des maisons d'exploitation. (Inséré.)

M. LE PRÉSIDENT annonce la présentation de :

MM. Clétras, pépiniériste-paysagiste, passage Russeil, 22, présenté par MM. Herbelin et Peignon.

Espéron, négociant, rue du Chapeau-Rouge, présenté par MM. Andouard et Bardoul.

Jules Levesque, propriétaire, rue Marceau, présenté par MM. Bardoul et Lefevre.

Julien Mabilais, à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, présenté par MM. Andouard et Lefevre.

MM. Francis Merlant, négociant, rue de l'Écluse, 3, présenté par MM. Andouard et Avril.

Hippolyte Pincé, propriétaire, passage Sainte-Anne, 16, présenté par MM. Andouard et Lefevre.

Auguste Porcher, propriétaire-cultivateur, à la Rous-sellerie (Saint-Michel-Chef-Chef), présenté par MM. Bardoul et Lefevre.

Philippe Reliquet, propriétaire, rue Haute-du-Château, 1, présenté par MM. Andouard et Avril.

M. LÉTOURNEAU fait une communication sur l'évaluation de la propriété non bâtie dans la commune de Louisfert. (Inséré.)

M. Létourneau est adjoint à la Commission de revision de l'assiette de l'impôt des propriétés non bâties.

Il est fait une seconde lecture des Statuts et du Règlement modifiés du Comice. Les Statuts et le Règlement sont adoptés.

Au dépouillement du scrutin, MM. Emerand Bardoul, C<sup>te</sup> Le Gualès de Mézaubran, C<sup>te</sup> de Rochefort, sont nommés membres du Comice.

*Le Secrétaire des séances,*

A. LEFEUVRE.

#### VŒU RELATIF AUX VIANDES ÉTRANGÈRES ABATTUES.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

J'ai l'honneur de vous adresser un vœu émis par le Comice agricole central de la Loire-Inférieure, à sa séance du 9 mars.

Cette association, tout en se félicitant de voir des mesures sanitaires prises contre l'introduction du bétail américain

vivant, estime que la prohibition doit également s'étendre aux viandes abattues. C'est le but du vœu que j'ai l'honneur de vous transmettre.

Veillez, Monsieur le Ministre, agréer l'expression de ma haute considération.

H. DE LA BILIAIS.

Le Comice agricole central de la Loire-Inférieure,

Considérant que si l'introduction en France des animaux vivants de provenance américaine est un danger pour l'hygiène publique, le danger n'est pas moins grand avec les viandes abattues ;

Emet le vœu, que l'introduction des viandes américaines abattues soit complètement prohibée.

#### VŒU RELATIF A L'IMPOSITION DES MAISONS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES.

M. LE MINISTRE DES FINANCES,

Dans sa séance du 9 mars, le Comice agricole central de la Loire-Inférieure, la plus autorisée des sociétés d'agriculture de notre département, a considéré que les maisons d'exploitation servant au logement des fermiers ou propriétaires cultivant par eux-mêmes, devaient être exemptées de l'impôt prélevé sur les propriétés bâties.

Dans l'esprit de cette association, la maison est inhérente au domaine ; les terres ne pourraient être cultivées sans qu'il y ait habitation pour l'agriculteur et, d'autre part, les maisons rurales ne s'affermieraient certainement pas, si elles n'avaient des terres autour d'elles.

Il y a là un ensemble que l'on ne saurait séparer ; c'est dans le but d'appeler l'attention de l'Administration supé-

rieure sur une question intéressant aussi directement notre agriculture, que nous vous adressons ce vœu.

Veillez, Monsieur le Ministre, agréer l'expression de ma haute considération.

H. DE LA BILIAIS.

Le Comice agricole central de la Loire-Inférieure,

Considérant que, dans une exploitation rurale, la maison d'habitation de celui qui l'exploite est une partie inhérente à son exploitation et qu'il ne saurait en tirer une valeur locative ;

Emet le vœu, que les maisons d'exploitation rurale ne soient pas soumises à l'impôt.

## PARTIE OFFICIELLE.

### Décoration dans l'ordre du mérite agricole.

#### *Chevalier.*

M. le C<sup>te</sup> Ch. de Maupassant, château de Clermont (Loire-Inférieure).

### Concours général agricole de Paris.

Récompenses accordées aux exposants de la Loire-Inférieure.

#### *Animaux reproducteurs. — Espèce bovine.*

9<sup>e</sup> Catégorie. — *Race parthenaise et ses dérivées. — Mâles.*  
— 2<sup>e</sup> Section. — Animaux de 2 à 4 ans. — 1<sup>er</sup> prix : M. Mabilais, de Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — *Femelles.* — 2<sup>e</sup> Section. — Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait. — 2<sup>e</sup> prix : M. Mabilais.

*Espèce porcine.*

1<sup>re</sup> Catégorie. — *Races normande et craonnaise.* — *Mâles.*  
— Prix supplémentaire : M. Henri Ferron, de Rougé.

3<sup>e</sup> Catégorie. — *Autres races françaises, pures ou croisées*  
entre elles. — *Femelles.* — 3<sup>e</sup> prix : M. Henri Ferron.

*Volailles vivantes.*

1<sup>re</sup> Division. — *Coqs et poules.* — *Pintades.* — 9<sup>e</sup> Caté-  
gorie. — *Races de Mantes.* — 1<sup>re</sup> Section. — *Coqs :* Mention  
honorale : M. le C<sup>te</sup> Ch. de Maupassant, du Cellier.

17<sup>e</sup> Catégorie. — *Race de Langsham.* — 1<sup>re</sup> Section. —  
*Coqs.* — 2<sup>e</sup> prix : M. le C<sup>te</sup> Ch. de Maupassant.

*Vins et eaux-de-vie de vin.*

*Muscadet.* — Médaille d'argent : M. E. Boquien, de Basse-  
Indre. — M. le C<sup>te</sup> Ch. de Maupassant.

*Gros-plant.* — Médaille de bronze : M. A. Gouin, de Haute-  
Goulaine.

*Eau-de-vie de vin.* — Médaille d'or : M. le C<sup>te</sup> Ch. de  
Maupassant.

*Cidres, poirés, eaux-de-vie de cidre et de poiré.*

*Cidres.* — Médaille d'argent : M. Lucas, de Guémené-  
Penfao.

*Eau-de-vie de cidre.* — Médaille d'argent : M. Lucas, de  
Guémené-Penfao.

**Concours de pouliches de 2 et de 3 ans, en  
1895.** — Les Concours du département auront lieu comme  
suit :

	Primes.	
	2 ans.	3 ans.
Issé, 29 avril, à midi.....	800 f	500 f
Ligné, 30 avril, à midi.....	800	800
Sainte-Pazanne, 1 <sup>er</sup> mai, à 8 h. du matin....	1.700	1.600
Savenay, 2 mai, à midi.....	1.400	1.200
Nantes, 3 mai, à 4 heures.....	1.000	900
Totaux.....	<u>5.700 f</u>	<u>5.000 f</u>

**Primes aux poulains de 2 ans, en 1895. —**

Un Concours pour poulains entiers de demi-sang, âgés de 2 ans, nés et élevés dans le département de la Loire-Inférieure, aura lieu à Nantes, cours Saint-Pierre, le 3 mai prochain, à 8 heures du matin.

Une somme de 1,000 fr., allouée par le Conseil général, sera répartie en six prix, dont : 1 de 300 fr., 1 de 200 fr., 2 de 150 fr. et 2 de 100 fr.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.****AGRICULTURE.****Dessiccation des fruits à cidre, par M. Rigaux.**

— Cette opération, très fructueuse dans les années d'abondance, est largement pratiquée en Amérique, en Allemagne et en Autriche. 100 kil. de fruits frais donnent environ 20 kil. de fruits secs. Les fruits pauvres en tannin sont ceux qu'il convient de choisir, ils restent moins colorés que les autres. On peut décolorer ceux-ci en les soumettant à l'action du gaz sulfureux.

Une machine assez simple sert à peler les fruits ; une deuxième les coupe en rondelles d'épaisseur uniforme. Les fragments sont déposés sur des claies, passés à l'acide sulfureux s'il y a lieu et portés à l'évaporateur, où ils sont séchés par un courant d'air chaud. La dessiccation dure 4 heures, près de la bouche de chaleur, et de 6 à 7 heures au moins dans les autres parties de l'appareil. Les évaporateurs traitent de 50 à 200 kil. de fruits, en 24 heures, et coûtent de 200 à 2,000 fr.

Les étuves sont préférables ; elles séchent de 600 à 1,000 kil. de marchandise par jour ; mais leur installation

coûte de 20,000 à 50,000 fr. Deux de ces étuves fonctionnent depuis peu, l'une à Châteaubriant, l'autre dans la plaine Saint-Denis.

Les frais d'achat et de dessiccation ont été évalués à 350 fr. pour 5,000 kil. de pommes. Le prix de vente étant de 4,050 fr., le bénéfice net est de 700 fr.

(*Le Cidre et le Poiré.*)

**Les Prêles**, par *MM. Petersen et Hesseland*. — Plusieurs espèces de prêles sont redoutées des cultivateurs. Elles sont cependant très nourissantes (13 % d'albumine) et bonnes pour l'alimentation des chevaux. Mais elles sont nuisibles aux bêtes à corne, d'où le proverbe : « Mort des vaches, pain des chevaux. » Les auteurs pensent que leur effet nuisible tient à la grande quantité de silice qu'elles contiennent ; peut-être aussi au taux très élevé de leurs cendres (40 %).

Elles sont difficiles à détruire, à cause de la profondeur à laquelle s'enfoncent leurs rhizomes. Le moyen le plus simple de les faire disparaître est d'arracher méthodiquement leurs parties aériennes ; la plante finit par s'épuiser. On a conseillé contre elles le sel marin, à la dose de 3,000 kil. par hectare. Le moyen ne serait peut-être pas répété sans inconvénient.

(*Ann. agronom.*)

**Conservation du beurre frais.** — Les Comices agricoles de Normandie préconisent en ce moment un moyen fort simple pour conserver le beurre absolument frais pendant au moins six mois.

Le beurre est lavé et soigneusement essuyé avec un linge. On en remplit des pots de grès, sans y laisser le moindre vide. Ces pots sont ensuite placés dans une chaudière à moitié pleine d'eau, que l'on chauffe jusqu'à l'ébullition. On les retire dès que l'eau est refroidie et la conservation est ainsi complètement assurée.

(*France agricole et horticole.*)

*Note de la rédaction.* — Le moyen indiqué ne paraît pas remplir toutes les conditions nécessaires pour assurer d'une manière certaine la conservation du beurre.

**Les couveuses artificielles.** — Le *Journal des syndicats agricoles de France* étudie les divers systèmes de couveuses. Il donne la préférence aux couveuses à eau chaude sur les autres systèmes employés : couveuses à briquettes et couveuses à lampe.

Le système à eau chaude est le plus ancien. Il demande cependant une plus grande surveillance que les deux autres. Mais il se rapproche davantage de la nature, par suite de la légère variation de température due au refroidissement de l'eau et à son réchauffement. La poule quitte ses œufs, pour manger, et les œufs se refroidissent nécessairement quelque peu.

**Engrais à base d'humus.** — M. Dehérain a étudié la question des engrais à base d'humus. Dans la plupart des exploitations agricoles, le fumier introduit dans le sol l'humus nécessaire à sa bonne constitution. Mais il peut se présenter des cas où l'on a avantage à ne plus entretenir d'animaux et à vendre pailles et fourrages. Par suite, il n'y a plus de fumier et, quand le cultivateur est éloigné d'une ville pour s'en procurer dans de bonnes conditions, il peut se trouver très embarrassé. Un engrais à base d'humus peut, dans ces circonstances, devenir indispensable.

Or, quand on soumet la tourbe à l'action des réactifs alcalins, on en tire des matières noires, identiques comme propriétés générales, à celle de la terre arable ou du fumier. On conçoit facilement qu'il en soit ainsi ; les fermentations qui se produisent dans les tourbières doivent être très analogues à celles qui prennent naissance dans un tas de fumier. Le produit gazeux principal est au moins le même, dans les deux cas.

Des expériences ont été faites avec des engrais chimiques et des tourteaux d'une part, avec l'engrais à l'humus d'autre part, sur du maïs, de la vesce et du colza. Les résultats démontrèrent l'influence utile de l'engrais à l'humus. Les conditions toutefois n'étaient pas celles de la pratique. L'essai avait été fait dans des pots remplis de sable soigneusement lavé. (J. de l'agr.)

**Achat des scories.** — M. Grandeau indique les conditions dans lesquelles doivent être passés les marchés de scories, si l'on veut être assuré qu'elles offrent toute garantie.

Les scories présentent, suivant leur origine, une composition assez variable et comprise dans les limites suivantes :

Acide phosphorique .....	12	à 23 %
Chaux .....	40	à 50 —
Silice .....	8	à 10 —
Magnésie .....	2 1/2	à 5 —
Oxydes de fer et de manganèse .....	5	à 15 —

L'acide phosphorique y existe à un état de combinaison particulier avec la chaux et la silice. Cette combinaison est directement assimilable par les plantes, sans qu'elle ait besoin de subir une transformation préalable dans le sol.

Les garanties données par les vendeurs doivent être les suivantes :

1° Pureté absolue des scories, c'est-à-dire absence de toute addition de matières étrangères ;

2° Finesse de mouture ; 75 % au minimum de poudre passant au tamis 100, dont l'écartement des mailles est de 0<sup>mm</sup>,17 ;

3° Richesse en acide phosphorique indiquée en tant pour 100 du poids de la scorie livrée et qui peut varier, suivant provenance de 12 à 22 % ;

4° Tant pour 100 d'acide phosphorique soluble dans le citrate acide : 75 % au minimum de la teneur en acide phosphorique total. Il suit, en effet, des expériences faites à la Station de Darmstadt, que les scories doivent être achetées sur leur titre en acide phosphorique soluble au citrate acide.

(*J. d'agr. prat.*)

**Les farines lactées.** — M. André Gouin a écrit quelques observations très judicieuses sur l'emploi de ces produits.

Une quantité de 150 grammes de farine lactée d'après les indications données par des vendeurs équivaldrait à un litre de lait. D'après leur déclaration, le produit offert contiendrait : albumine, 21 ; graisse, 6 ; hydrates de carbone, 57 %. Il y aurait donc, dans les 150 grammes à employer, les quantités suivantes :

Albumine, 32 ; graisse, 9 ; hydrates de carbone, 52 ; alors qu'un litre de lait naturel contient : albumine, 31,5 ; graisse, 37 ; hydrates de carbone, 85,5. Dans le lait, la totalité des hydrates de carbone est digestible ; en est-il de même de ceux de la farine lactée ? Ce n'est pas probable.

Le fabricant se tait sur la nature de ces hydrates de carbone ; il ne nous apprend pas combien ils contiennent de cellulose, et l'on n'ignore pas que, non seulement la cellulose n'est pas digérée par les veaux, mais qu'en outre, elle diminue considérablement la valeur de l'albumine avec laquelle elle se trouve mélangée. En tous cas, la proportion de matières grasses, auxquelles ne vient pas suppléer un excédent d'albumine est tout à fait insuffisante pour les besoins du premier âge.

Cette composition, loin de valoir le lait naturel, se rapproche seulement du lait écrémé ; or, quel éleveur se montrerait assez naïf pour payer le litre de lait écrémé 7 à 8

centimes, prix auquel reviennent les 150 grammes de farine lactée ?

(*J. d'agr. prat.*)

**Le piquage des poules.** — On a remarqué que les oiseaux qui jouissent d'une liberté et d'un espace suffisants ne se piquent point. En outre, le piquage se déclare le plus fréquemment à l'automne, pendant ou après la mue. Les poules se becquettent l'une l'autre, pour se débarrasser de la vermine. Elles prennent pour un insecte le tuyau de la plume qui repousse et elles le picotent. Puis, alléchées par la petite goutte de sang venue au bout de la plume, elles redoublent les coups de bec sur la plaie produite et finissent même par tuer la malheureuse victime.

Pour remédier au piquage, il faut commencer par isoler les volailles déjà piquées ; la vue du sang excite toujours la voracité des autres. Puis il faut donner à toutes les poules le plus de liberté possible.

M. Lemoine (de Crosne) dit que, lorsque dans un parquet les volailles se piquent, il leur jette une certaine quantité de plumes et, quand elles en sont bien rassasiées, elles ne se piquent plus. Il en conclut, d'après l'analyse chimique, que les poules cherchent dans la plume le *soufre* nécessaire à la formation de nouvelles plumes. En effet, au moment de la mue, les poules mangent avidement la *fleur de soufre* qu'on leur jette sur le sable.

M. Voitellier (de Mantes), tout en partageant cette opinion, préfère donner un *aliment sulfureux* tel que le chou, qui occupe sous ce rapport le premier rang. Il conseille donc de suspendre des choux ou des salades dans les parquets, en ayant soin de les placer assez haut et de façon à ce qu'ils se balancent constamment dès qu'une poule vient y toucher. Ces végétaux ont l'avantage d'être, pour la poule, un aliment précieux et, en même temps, une distraction des plus utiles.

(*J. d'agr. prat.*)

**Emploi rationnel de la farine d'os**, par le *D<sup>r</sup> Martin Ullmann*. — Les terres sablonneuses légères, aussi bien que les terres argileuses fortes conviennent à l'application de cet engrais, pourvu qu'elles ne soient pas dépourvues d'humus ou de chaux. Les sols sablonneux pauvres doivent recevoir tout d'abord de la marne ; les sols argileux maigres en calcaire seront préalablement chaulés avec de la chaux vive. Alors la décomposition de la farine d'os marchera si rapidement que, dès la première année, elle sera rémunératrice.

La présence, dans le sol, d'une certaine quantité d'humus est essentielle ; les agents de la transformation de la farine d'os y sont alors plus abondants et l'acide humique exerce une action dissolvante efficace sur le phosphate de chaux de l'engrais.

Pour obtenir le maximum d'effet, il est nécessaire d'enterrer profondément la farine d'os et de la bien mélanger au sol par des labours et par des hersages répétés. Il est bon aussi de l'enfouir un certain temps avant de semer, pour qu'elle soit en partie dissoute au moment où les plantes commencent à l'utiliser. Une exception doit parfois être faite pour les terres collantes, dans lesquelles il serait préférable de l'employer immédiatement avant le semis.

Enfin, il est également nécessaire d'ajouter un sel potassique à la farine d'os. Les insuccès constatés avaient souvent pour cause l'absence de potasse dans la terre. Le *D<sup>r</sup> Ullmann* est persuadé que l'usage de la farine d'os augmentera dans l'avenir.

(*Soc. agric. du Brabant.*)

**Solubilité de l'acide phosphorique des diverses poudres d'os**, par le *D<sup>r</sup> L. Gebek*. — Les déterminations ont été faites au moyen de la solution

citrique de Wagner. Une première série portait sur les poudres d'os dégraissée et non dégraissée :

Farine	Azote total p. 100.	Acide phosphorique total p. 100.	Acide phosph. soluble dans le citrate Wagner.	
			Avant dégraissage.	Après dégraissage.
1.....	5.15	20.15	11.14	10.91
2.....	4.95	20.75	11.40	11.71
3.....	5.30	20.30	11.75	12.41
4.....	4.35	21.90	9.42	9.08
5.....	3.90	19.50	6.46	6.00

Le dégraissage, on le voit, n'a pas d'action sensible sur la solubilité, qui est d'environ 50 % de l'acide total.

Dans une seconde série d'expériences, on chercha le rapport existant entre la solubilité de l'acide phosphorique et la ténuité de la farine d'os :

Farine	Azote total p. 100	Acide phosph. total p. 100	Acide phosph. soluble dans le citrate Wagner.		Rapport de l'acide total à l'acide soluble.
			Matière primitive.	Matière pulvérisée.	
1..	4.70	22.05	8.27	17.67	80.1
2..	5.15	20.15	11.14	16.97	84.2
3..	3.25	20.25	7.04	15.69	77.5
4..	4.95	20.75	11.40	16.79	80.9
5..	4.85	21.90	9.42	17.87	81.1
6..	5.30	20.30	11.75	17.13	85.2
7..	3.90	19.50	6.46	18.15	93.1
8..	2.40	18.30	7.30	16.64	90.9
9..	2.45	22.70	8.88	14.82	65.4
10..	5.50	20.40	8.37	17.10	83.8

Par conséquent, la pulvérisation rend soluble jusqu'à 80 et même 90 % de l'acide phosphorique total.

La calcination agit en sens inverse; voici les résultats obtenus sur les cendres de farine d'os.

Farine.	Azote total p. 100.	Acide phosph. total p. 100.	Acide phosph. soluble dans le citrate Wagner.		Rapport de l'acide total à l'acide soluble.
			Farine.	Cendres.	
1..	4.70	22.05	17.67	7.16	32.0
2..	3.25	20.25	15.69	8.09	39.9
3..	4.85	21.90	17.87	6.27	28.6
4..	3.90	19.50	18.15	8.52	43.2

Le dégelatinage exerce une influence analogue à celle de la calcination :

Farine.	Azote total p. 100.	Acide phosphorique total p. 100.	Acide phosphorique soluble dans le citrate Wagner p. 100.	Rapport de l'acide total à l'acide soluble.
2.....	1.17	32.54	20.31	62.42
3.....	0.57	33.09	21.49	64.95
4.....	0.95	34.71	19.99	57.59
5.....	1.20	31.08	22.88	73.62
6.....	1.21	32.51	24.57	75.27

La solubilité, dans ce cas, n'atteint donc pas en moyenne 68 %.

En résumé, la solubilité de l'acide phosphorique des farine d'os dépend de la ténuité de la poudre et non pas de son dégraissage. La calcination diminue fortement cette solubilité. La dégelatination la diminue également, cependant elle reste aux environs de 70 % de l'acide total.

(L'Engrais.)

**Production du sucre dans le monde.** (Campagne 1894-95.)

*Sucre de betterave* (production).

Allemagne.....	1.850	millions de kilogrammes.
Autriche-Hongrie.....	1.060	— —
France.....	820	— —
Russie.....	620	— —
Belgique.....	240	— —
Pays-Bas.....	75	— —
Autres pays d'Europe...	140	— —

*Sucre de canne* (exportation).

Cuba.....	1.000	millions de kilogrammes.
Porto-Rico.....	55	— —
Guadeloupe et Martinique	85	— —
Antilles anglaises.....	185	— —
Démérara.....	110	— —
Brésil.....	250	— —
Pérou.....	60	— —
Louisiane.....	260	— —
Maurice.....	110	— —
Réunion.....	40	— —
Indes orientales.....	50	— —
Java.....	440	— —
Philippines.....	240	— —
Egypte.....	70	— —
Total.....	<u>7.770</u>	millions de kilogrammes.

*(La Sucrierie belge.)*

## VITICULTURE.

**La greffe en écusson**, par M. Gos. — On a considéré longtemps cette méthode comme une curiosité, aussi comme inapplicable en grande culture. Il faut aujourd'hui

revenir sur cette opinion et s'attendre à voir la greffe en écusson détrôner tous les systèmes similaires usités jusqu'ici. Parmi les viticulteurs qui l'ont pratiquée avec le plus de succès, on doit citer M. Cahuzac, chef de culture au Pradet (Var), dont le procédé est tout à fait spécial. Il pose l'écusson, non pas sur les rameaux de l'année, mais sur le vieux bois du jeune plant, au-dessous du point de ramification et à 10 ou 15 centimètres au-dessus du sol seulement. Un champ de 4,000 pieds de Riparia a été planté en février 1894. La même année les écussons ont été posés de mai à juillet ; quelques-uns ont donné des rameaux ; les autres, et c'est le plus grand nombre, sont restés à l'état dormant. Dans les deux cas, la greffe est parfaite. Contrairement à ce qui se passe, même dans la greffe anglaise la mieux réussie, on n'observe aucune lésion, aucune nécrose, aucun bourrelet. C'est le greffage idéal. (*Rev. de viticulture.*)

**Le pétrole contre le pourridié et les vers blancs**, par M. R. Chandon de Briailles. — Les essais ont été faits le 17 juin 1893, dans une vigne d'Épernay, sur 564 ceps divisés en six lots. On pratiqua autour de chaque cep une cuvette de 0<sup>m</sup>,50 de rayon sur 0<sup>m</sup>,15 à 0<sup>m</sup>,20 de profondeur, en ayant soin de laisser un peu de terre autour de la souche ; puis on remplit de mousse de tourbe, imbibée du dixième de son poids d'huile de pétrole, le fond de l'excavation, qui fut ensuite recouverte de terre.

Le 1<sup>er</sup> lot, composé de 12 ceps, fut traité à 100 gr. pour 6 ceps.

2 <sup>e</sup>	—	—	48	—	—	200	—	—	6	—
3 <sup>e</sup>	—	—	72	—	—	250	—	—	6	—
4 <sup>e</sup>	—	—	144	—	—	300	—	—	6	—
5 <sup>e</sup>	—	—	144	—	—	350	—	—	6	—
6 <sup>e</sup>	—	—	144	—	—	400	—	—	6	—

Au mois d'août, la végétation était normale, dans la partie soumise au traitement. Les racines du collet avaient traversé

la mousse sur une longueur de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,25 pour venir se développer dans le terrain d'alentour. Les radicelles qui sont dans la tourbe, où l'on sent encore le pétrole, sont saines et vivaces ; mais celles dont les extrémités sont parvenues à la terre sous-jacente sont recouvertes de blanc et mortifiées en partie. Pour mesurer la durée de l'effet produit, cette vigne ne fut pas labourée l'année suivante ; on se contenta de bêcher le sol à l'entour des cuvettes. En juin 1894, la mousse de tourbe n'est pas encore décomposée ; les racines qui l'ont traversée ne sont plus malades. Depuis, la vigne a repris sa végétation normale.

Même résultat dans la commune de Verzy, où le traitement paraît, en outre, avoir éloigné la cochyliis. Il y a lieu d'essayer le procédé, bien qu'il ne soit pas certain que le pourridié de la Champagne soit celui des autres régions. Dans tous les cas, il est probable qu'on réussirait ainsi à éloigner les vers blancs. *(Le Vigneron champenois.)*

#### **Conservation des échalas par la créosote.**

— La *Revue de viticulture* considère la créosote comme le meilleur agent de conservation des échalas. Les piquets créosotés sont presque inusables ; ils sont seulement plus cassants que les échalas sulfatés.

Les créosotes à employer sont les huiles lourdes de houille bouillant entre 200° et 350°. Elles doivent contenir le moins possible d'eau, de brai ou de naphthaline, et titrer environ 15 % de phénols.

**Pulvérisateur Fréchou.** — M. de Lapparent fait l'éloge de cet instrument, qui est basé sur la production d'une pression constante, au moyen d'acide carbonique formé à l'intérieur d'un récipient hermétiquement clos. Il est composé d'un cylindre métallique d'une capacité supérieure au volume du liquide à pulvériser. Fermé à la partie supé-

rieure, ce récipient présente à l'autre extrémité une ouverture servant à l'introduction de l'eau et de la poudre cuprique, dont voici la composition :

Sulfate de cuivre.....	215 gr.
— d'alumine.....	385
Bicarbonate de soude.....	400
Total.....	<u>1.000 gr.</u>

On introduit l'eau d'abord, puis la poudre, dans l'appareil renversé ; on bouche, on retourne le récipient, on agite vivement et aussitôt commence une réaction dont le résultat fournit : du sulfate de soude, de l'hydrocarbonate de cuivre, de l'alumine et de l'acide carbonique. Le dégagement du gaz carbonique produit une pression de 3 atmosphères, qui se maintient jusqu'à l'expulsion de la dernière goutte de liquide, et grâce à laquelle on obtient une pulvérisation d'une grande ténuité, en même temps qu'une parfaite homogénéité du produit. La conséquence de la division extrême du liquide projeté est une économie de 40 % dans la quantité qu'il en faut répandre. De plus, l'ouvrier n'ayant pas à manœuvrer la pompe des autres appareils peut tenir une lance de chaque main et, dès lors, exécuter deux fois plus de travail dans le même temps. (*Rev. de viticulture.*)

**Bouturage du Berlandieri.** — MM. Viala et Ravaz ont déjà indiqué les précautions à prendre pour assurer le succès de cette délicate opération. A ces précautions, M. Alazard ajoute celle de tordre les brindilles qui ont pris naissance le long des rameaux principaux, de manière à faire éclater longitudinalement leur partie ligneuse, au voisinage de leur point d'insertion. Des tissus cicatriciels recouvrent bientôt la plaie formée et c'est grâce à ces tissus, qu'au printemps suivant, le bois émet plus facilement des racines.

En coupant ces brindilles sur leur empâtement et en les bouturant en février-mars, M. Alazard a obtenu 50 % de reprises.  
(*Rev. de viticulture.*)

**Le plâtre et la vigne.** — Une note présentée au Comice de Béziers appelle l'attention sur l'emploi du plâtre pour la fumure des vignes. Depuis quelques années, on conseille de l'appliquer au pied des souches, à des doses très élevées : 4,000 à 5,000 kil. par hectare, ce plâtre ne devant être considéré que comme un complément de fumure et encore dans les sols riches en principes organiques. Employée à la dose de 700 à 800 kil. par hectare, cette matière, on le sait, favorise le développement de l'azote nitrique. Mais il y a lieu de se demander si l'on ne fait pas fausse route, en employant des doses si fortes, et si les bons effets que l'on dit avoir obtenus ne se transformeront pas au bout d'un certain nombre d'années en un véritable désastre.

L'auteur de cette note veut s'en tenir à la restitution des éléments enlevés au sol par les récoltes. Il déclare avoir toujours constaté que l'effet des engrais commerciaux était d'autant plus efficace que le sol était plus riche en principes organiques. L'emploi du plâtre, comme complément de fumure, serait donc à ses yeux une mauvaise spéculation. On sait, d'autre part, que les vignes arrosées par des eaux séléniteuses ou plantées sur des terres contenant du gypse donnent des vins marquant au réactif du plâtre. Toute la presse qui a défendu le plâtrage des vins s'est occupée de la question et pour prouver que la tolérance de 2 millièmes n'était pas suffisante, elle nous a signalé un grand nombre de vignobles produisant des vins plâtrés naturellement. En présence de ces faits, on peut se demander si l'emploi du plâtre, à des doses aussi élevées, ne finira pas par donner des vins marquant au réactif.  
(*J. de l'agr.*)

De son côté, M. E. Chuard, de Lausanne, élève des doutes sur l'efficacité de cet engrais. Dans aucun des cas où il a été appliqué par lui, soit avec le fumier de ferme, soit avec la terre de tourbe, qui s'est montrée en général très active, le plâtre n'a donné des résultats supérieurs à ceux obtenus avec les mêmes engrais appliqués seuls.

*(Chron. agr. du canton de Vaud.)*

**Forçage des vignes semées.** — Les grains de raisin sont mis en petits pots, que l'on place dans une serre dont la température, maintenue à 20° pendant la première quinzaine, est ensuite élevée progressivement jusqu'à 30°. Sous l'influence de cette température, la germination des grains ne tarde pas à se produire. Les jeunes plants croissent rapidement en hauteur et, dès qu'ils ont deux ou trois feuilles, ils sont transplantés dans des pots de 0<sup>m</sup>,07 de diamètre et fréquemment arrosés. Quand les pots sont pleins de racines, on les change de nouveau. Il est inutile de dire que des arrosages d'engrais liquide sont indispensables.

Les plants sont pincés quand ils ont une hauteur de 0<sup>m</sup>,65 et, une seconde fois, quand les branches atteignent 2 mètres.

Si on a semé au mois de février, les plants auront atteint le développement désiré vers la fin de l'été. On leur donne alors un peu d'air et on les y habitue de plus en plus, jusqu'à ce qu'on puisse les sortir sans danger. A l'approche du temps froid, on les rentre dans une cave ou sous un hangar, pour les abriter. Décembre, janvier et février sont l'époque convenable pour les forcer.

Les ceps en pots ayant leurs branches roulées en spirale sur des pieux, sont d'abord exposés à une température de 6°; la température est élevée progressivement et, après 35 à 40 jours, elle doit être de 25 à 30°.

Si l'opération est bien conduite, c'est-à-dire si la chaleur est graduellement augmentée et si les arrosages sont abondants, sans être cependant en excès, les plants poussent vigoureusement et des fleurs apparaissent dès le mois de mars, un peu plus d'une année après l'ensemencement des grains. *(Sud-Corse.)*

### Consommation des boissons alcooliques à Nantes, en 1893.

*Quantités imposées (hectolitres).*

Vins.	Cidres.	Alcools.	Bières.
165.965	29.992	6.229	4.897

*Consommation moyenne par habitant.*

1 hect. 56	0 hect. 28	5 lit. 8	0 hect. 05.
------------	------------	----------	-------------

Sous le rapport de l'importance de cette consommation, par habitant, la ville de Nantes est, parmi les grandes villes de France : la 23<sup>e</sup> pour le vin ; la 19<sup>e</sup> pour le cidre avec la ville d'Amiens ; la 32<sup>e</sup> pour les alcools ; la 45<sup>e</sup>, soit l'avant-dernière, pour la bière, sur le même plan que la ville de Nîmes. La ville de Rouen est la seule qui consomme moins de bière que celle de Nantes.

*(Bull. du Minist. de l'Agric.)*

### Production des vins et des cidres, en 1894.

— La France entière a produit en 1894 (relevé des dix premiers mois) : 39,052,809 hectolitres de vins, soit 21 millions d'hectolitres de moins qu'en 1893, mais 8,778,108 hectolitres de plus que la moyenne des dix dernières années. Dans ce total, la Loire-Inférieure compte pour 754,000 hectolitres seulement, au lieu de 2,580,000 produits en 1893. Sur la moyenne des dix dernières années, la diminution est de 180,700 hectolitres.

Pour les cidres, la production totale est de 45,544,051

hectolitres, c'est-à-dire moitié plus faible que l'année précédente. La Loire-Inférieure n'a donné que 165,000 hectolitres, ce qui fait une diminution de 174,273 hectolitres, sur la moyenne des dix dernières années. (*Bull. de statistique.*)

---

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

### DU PETIT-PORT.

---

MOIS DE MARS 1895.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A 0° ET AU NIVEAU DE LA MER. — Minimum absolu, 745<sup>mm</sup>,9 le 28 à 1 h. du matin. Maximum, 774<sup>mm</sup> le 15 à 10 h. du matin. Moyenne du mois, 759<sup>mm</sup>,3.

TEMPÉRATURE. — Temps froid jusqu'au 6, généralement assez doux le reste du mois. Jour où la moyenne a été la moins élevée, le 1<sup>er</sup>: 0°,6; jour où la moyenne a été la plus élevée, le 21: 11°,8. Moyenne du mois, 6°,6. Moyenne des minima, -2°,8; du 1<sup>er</sup> au 6; 3° du 7 au 14; -0°,4 du 15 au 19; 6°,2 du 20 au 31; pour le mois, 2°,4. Moyenne des maxima, 5°,9 du 1<sup>er</sup> au 6; 12°,2 du 7 au 31; pour le mois, 11°. — *Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné et à ciel découvert.* — Moyenne des températures minima, -0°,2. — Les températures les plus basses atteintes par ce thermomètre ont été: -8°,2 le 1<sup>er</sup>; -4°,8 le 4 et le 18.

NATURE DU TEMPS. — Couvert, pluie ou neige jusqu'au 11; nuageux, assez beau du 12 au 22, pluvieux le reste du mois.

SOLEIL. — Le soleil a brillé 151 h. 50 minutes distribuées en 24 jours.

NOMBRE DE JOURS OU IL A PLU : 17 ; ayant donné au moins 1 millimètre d'eau : 13. Nombre d'heures de pluie forte ou assez forte, 5 ; faible ou assez faible, 45 ; négligeable, 12.

— Périodes pluvieuses : du 2 au 11, le 20, du 23 au 30.

HAUTEUR D'EAU TOMBÉE : 63<sup>mm</sup>,6.

EVAPORATION : 14<sup>mm</sup>.

GELÉES BLANCHES. — Le 1<sup>er</sup>, le 15, le 18 et le 19.

BROUILLARDS : Les 2, 7, 14, 16, 21, 22, 23, en tout 28 heures environ.

NEIGE : Les 3, 4 et 5.

VENT. — Direction générale d'entre N. et N.-O. du 1<sup>er</sup> au 5 ; des régions S. du 6 au 11 ; d'entre N. et E. du 11 au 18 ; d'entre O. et N. du 18 au 22 ; d'entre S.-O. et O. le reste du mois.

*Le Directeur de l'Observatoire,*

L.-E. LAROCQUE.

---

*Le Gérant,*

F. COULLAUD.



# L'URBAINE

Compagnie d'assurances à primes fixes

Siège social : 8-37, rue Le Peletier, PARIS.

## INCENDIE

Capital social 5,000,000

L'Urbaine assure les risques locatifs, recours des voisins, recours des locataires, etc.

## CHOMAGE

Garantie gratuite des risques locatifs des fermiers.  
Garantie des explosions de dynamite ou autres engins.

## VIE

ACHATS D'USUFRUITS ET DE NUES-PROPRIÉTÉS

Capital social 12,000,000

Assurances vie entière. — Termes fixes. — Mixtes. — Effets multiples. — Capitaux différés.

Participation de 50 % dans les bénéfices de la Compagnie.

## RENTES VIAGÈRES

IMMÉDIATES — DIFFÉRÉES

## ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

garantissant le paiement des primes des contrats sur la vie en cas d'accidents ou de maladie et le paiement anticipé du capital en cas d'infirmité totale.

COMBINAISON INDISPENSABLE A TOUT CONTRAT D'ASSURANCE

## ACCIDENTS

Capital social 12,000,000

ASSURANCES COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

Responsabilité des Patrons. — Responsabilité des Pharmaciens.

Assurances des cochers et palefreniers,

Accidents de chevaux et voitures.

ACCIDENTS DE CHASSE — TIR — VÉLOCIPÈDES

Gardes chasse. — Assurances de voyage.

Assurances agricoles.

RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES

Agents généraux, MM. BARDOUL et BAUGÉ,  
10, rue du Chapeau-Rouge, NANTES

\*

CHARLES DÉTRICHÉ AINÉ  
PÉPINIÉRISTE

Route des Ponts-de-Cé, Angers (Maine-et-Loire)

JEUNES PLANTS DE TOUTES SORTES POUR PÉPINIÈRES ET BOISEMENTS

ARBRES FRUITIERS, FORESTIERS, CONIFÈRES, ROSIERS

*Envoi franco du Catalogue sur demande*

Sellerie-Carrosserie A. Baudrier

FONDÉE EN 1832

G. LÉON, SUCC<sup>R</sup>

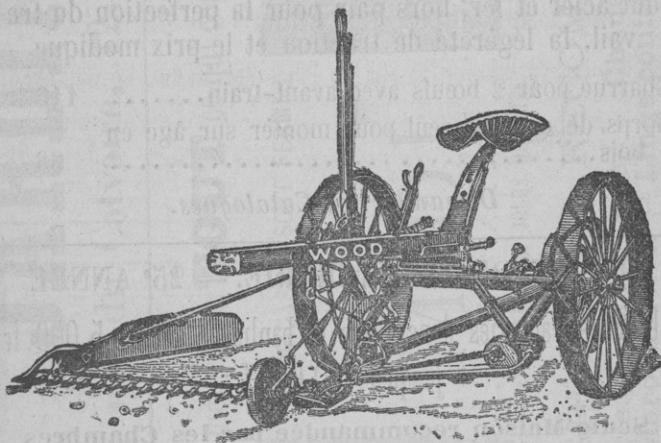
*Rue Dobrée, 10 et rue Arsène Leloup, 2*

NANTES

Voitures neuves et d'occasion. — Voitures de luxe et  
Voitures de commerce. — Harnais. — Sellerie. — Articles  
d'écurie. — **TÉLÉPHONE.**

NOUVELLES  
**FAUCHEUSES**  
WOOD " Acier "

AVEC LEVIER D'INCLINAISON  
POUR 1 CHEVAL, 2 CHEVAUX OU 2 BŒUFS



Ces machines comprennent tous les derniers perfectionnements apportés aux Faucheuses dans le courant de ces dernières années.

**LA FAUCHEUSE WOOD " ACIER "**

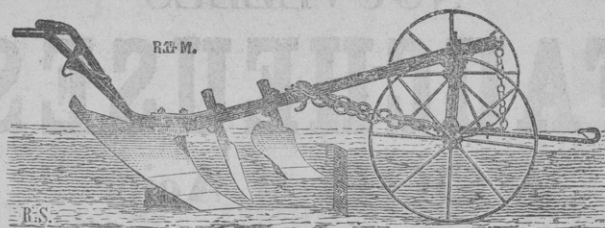
est incontestablement reconnue comme étant la meilleure des machines à faucher.

DEMANDER LE TARIF ILLUSTRÉ SPÉCIAL

**TH. PILTER** 0. ✻

24, rue Alibert, PARIS

**CH. FAUL, 13, rue Pierre-Levée, à PARIS**



## CHARRUES « SACK »

tout acier et fer, hors pair pour la perfection du travail, la légèreté de traction et le prix modique.

Charrue pour 2 bœufs avec avant-train.....	116 fr.
Corps de charrue seul pour monter sur âge en bois.....	33

*Demander les Catalogues.*

---

### OFFICE DE LA VACHERIE. — 25<sup>e</sup> ANNÉE

Choix de Vacheries dans Paris et banlieue, depuis 5,000 fr  
jusqu'à 100,000 fr.

**Seule Maison recommandée par les Chambres  
syndicales des laitiers-nourrisseurs.**

**VACHERIE à céder**, cause de décès, portes de Paris. — Clientèle riche. — 20 vaches, 240 litres vendus moitié 0,40 cent. et moitié 0,50 cent. — Bonne installation. — Belle boutique, logement 8 pièces. — Bénéfices annuels 10,000 fr. — On traitera avec 20,000 fr. argent ou garanties.

**VACHERIE à céder**, Paris, après fortune, tenue depuis 60 ans par la même famille. — 18 vaches 1<sup>er</sup> choix. 240 litres vendus 0,50 cent. — Magnifique installation, beau logement. — Bénéfices annuels 9,000 fr. — On traitera avec 15,000 fr. argent ou garanties.

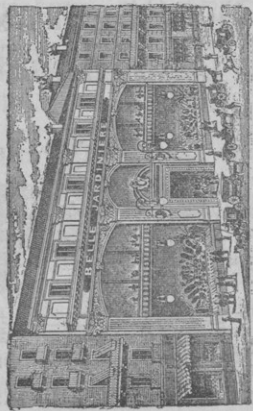
S'adresser à MM. LAPORTE et LEFRANC, 93, boulevard Sébastopol, Paris.

*Sont vendues les Vacheries annoncées précédemment.*

# BELLE JARDINIÈRE

NANTES, 12, rue du Calvaire, 12, NANTES

VÊTEMENTS tout faits et sur mesures et **TOUT** ce qui concerne L'HABILLEMENT



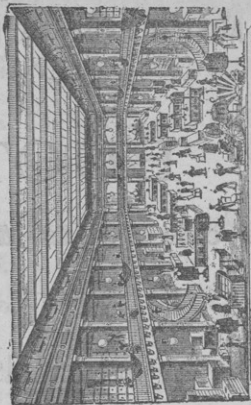
VUE EXTÉRIEURE DES MAGASINS DE NANTES

LES MAGASINS SONT FERMÉS

à

## MIDI

LES DIMANCHES ET JOURS DE FÊTES



VUE INTÉRIEURE DES MAGASINS DE NANTES

RAYONS SPÉCIAUX RECOMMANDÉS

Chapellerie. — Chemiserie. — Bonneterie. — Chaussures. — Ganterie. — Cravates. — Foulards. — Maroquinerie. — Linge confectionné. — Couvertures en tous genres. — Articles d'écurie, de gymnastique. — Escrime et vélocipédiste.

*Uniformes et coiffures militaires, de Lycées, de toutes Pensions et Administrations.*

ARTICLES DE TRAVAIL POUR TOUS LES MÉTIERS.

MATÉRIEL AGRICOLE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

## BUOT

4, place des Petits-Murs, Nantes.

Agriculture — Instruments — Viticulture

Charrues en fer.  
Brabant double.  
Fouilleuse à 2 et 3 socs.  
Herses articulées.  
Rouleaux unis plumbeux.  
Faucheuses et moissonneuses.  
Faneuses et râtaux.  
Baratte mécanique.

Charrue vigneronne.  
Houe et extirpateurs.  
Herses et paroïrs.  
Harnais vificole.  
Pressoir dit Universel  
Fouloir à vendanges.  
Pulvérisateurs divers.  
Oenophile anti-mildiou.

## POUDRE DELARBRE

Plus de Chevaux poussifs !

*Seul et véritable traitement de la Pousse*

Guérison prompte  
et sûre de la Pousse.

Remède souverain  
contre la *Gourme*, la  
*Toux* et la *Bronchite*  
et toutes les affections  
des *voies respiratoi-*  
*res*.

*Néchiq*ue et *Pec-*  
*toral* souverain.

Chaque boîte con-  
tient 20 doses. — Prix  
3 FRANCS. Expédition  
contre mandat-poste.



Marque de Fabrique déposée.

Maison de vente et  
d'expédition à Paris,  
chez MM. PIOT frères  
28, rue Sainte-Croix  
de la Bretonnerie.

En province, chez  
tous les Droguistes  
et Pharmaciens de  
France.

Vente en gros à  
Aubusson (Creuse),  
pharmacie  
G. DELARBRE.

DÉPÔT A NANTES, DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES.

# LAWES' PHOSPHO-GUANO ENGRAIS



A BASE ESSENTIELLEMENT  
organique



DE LA  
LAWES' CHEMICAL MANURE COMPANY LIMITED  
DE LONDRES

CONCESSIONNAIRE GÉNÉRAL POUR LA FRANCE ET SES COLONIES  
CH. GAUCHET

Membre du Comice agricole et de l'Association bretonne,  
NANTES, FOSSE, 92.

« La réputation universelle de sir J.-B. Lawes, le célèbre agriculteur anglais, qui est le fondateur de la Lawes'chemical Manure Company, est un sûr garant des soins intelligents et raisonnés avec lesquels est fabriqué le Lawes' Phospho-Guano. Personne ne connaît mieux les qualités requises pour un bon engrais que le chimiste éminent auquel la Reine d'Angleterre vient de conférer le titre de baronnet pour services rendus à l'agriculture. »

De tous les côtés de la France, nous recevons journellement des certificats attestant les résultats obtenus avec le « Lawes'Phospho-Guano. » Pensant être utile aux agriculteurs et pour les éclairer, nous avons réuni une partie de ces certificats dans une brochure que nous envoyons *franco*.

---

Société de Constructions Mécaniques et Agricoles de Redon  
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS, CAPITAL SOCIAL 350,000 FR.

FABRIQUE SPÉCIALE DE MACHINES  
ET INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

**J. GARNIER ET C<sup>IE</sup>**

A REDON (Ile-et-Vilaine)

183 médailles d'or, d'argent et de bronze.

Charrues de toutes espèces, herses, houes à cheval, butteurs, scarificateurs, rouleaux, semoirs, râteaux à cheval, faeneuses et tous instruments d'extérieur de ferme.

Machine à battre, tarares, coupe-racines, hache-paille, barattes et tous instruments d'intérieur de ferme.

---

*Envoi franco du Catalogue illustré à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.*

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 75 millions entièrement versés

Agence de **NANTES**, 8, rue Lafayette

Directeur : **F. LE ROY**

Siège social : à **PARIS**, 14, rue Bergère

Succursale : **2**, place de l'Opéra

## AGENCES DANS PARIS.

- A** 176, boulevard Saint-Germain.
- B** 3, boulevard Saint-Germain.  
*(Halle aux vins).*
- C** 2, quai de la Rapé  
*(port de Bercy).*
- D** 11, rue Rambuteau.
- E** 16, rue de Turbigo.
- F** 21, place de la République.
- G** 24, rue de Flandres.
- H** 2, rue du Quatre-Septembre.

## AGENCES EN FRANCE.

LYON.	LE HAVRE.
MARSEILLE.	BORDEAUX.
NANTES.	

## AGENCE PROVISOIRE.

CHICAGO, pendant l'Exposition.

## AGENCES A L'ÉTRANGER.

LONDRES.	MELBOURNE.
BOMBAY.	SYDNEY.
CALCUTTA.	SAN-FRANCISCO.
SHANG-HAI.	TAMATAVE.
HONG-KONG.	TANANARIVE.

## Délégations à

FOO-CHOW.	HAN-KOW.
-----------	----------

---

## RÉSUMÉ

### DES PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'AGENCE.

---

- Escompte et recouvrements.
  - Chèques et lettres de crédit.
  - Avances sur titres et crédits sur nantissements de marchandises.
  - Opérations diverses sur titres.
  - **Paiement sans frais** de tous coupons.
  - **Ordres de Bourse**, comptant et à terme.
  - Souscriptions sans frais à toutes les émissions.
  - Garde de titres.
  - Renseignements financiers de toute nature gratuits.
  - **Comptes de dépôts** (intérêts variant suivant l'importance des dépôts).
- 

### BONS A ÉCHÉANCE FIXE.

A 1 an 2 1/2 %		A 3 ans 3 1/2 %
A 2 ans 3 %		A 4 ans 4 %

---

LOCATION DE COFFRES-FORTS à compartiments  
pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., etc.,

8, rue Lafayette, NANTES.

Pianos, Orgues et Instruments de tous Facteurs  
aux prix les plus réduits

## FERNAND LEROUX

FACTEUR, ACCORDEUR DE PIANOS

3, rue de Bréa — **NANTES** — rue de Bréa, 3  
près la Trésorerie générale.

VENTE, ÉCHANGE, LOCATION, OCCASIONS, ACCORDS, TRANSPORTS

Atelier spécial pour la réparation des pianos, orgues, etc., etc.

MUSIQUE — **COMMISSION** — LUTHERIE

**Nota:** Accords et transports à la campagne aux  
meilleures conditions.

---

## PROVENDE GARREAUD

HYGIÈNE, SANTÉ, ENGRAISSEMENT  
DES ANIMAUX DE FERME ET DE BASSE-COUR

### La PROVENDE GARREAUD

est Stimulante, Appétitive et Tonique

AYANT OBTENU DE NOMBREUSES RÉCOMPENSES  
aux Expositions de Paris, Bordeaux, Poitiers, Niort, etc,  
14 MÉDAILLES OR, ARGENT & BRONZE

Approuvée et recommandée par la Société Aca-  
démique d'Agriculture de Poitiers et nombreuses  
Sociétés agricoles.

*La Provende Garreaud est en vente à NANTES,  
chez MM. LOICHEMOLLE, rue Lekain, 4.*

# BOUILLIE BORDELAISE CÉLESTE

à poudre unique

Procédé B. PONS, chimiste-agronome

La seule spécialement recommandée par MM. MILLARDET et  
GAYON, inventeurs de la *Bouillie Bordelaise ordinaire*.

Seuls fabricants : **JULLIAN FRÈRES**, Béziers,

---

La suite ininterrompue des brillants succès qu'elle a fournis depuis 1888, en a fait le remède anti-cryptogamique par excellence.

Son **activité** s'exerce **dès le moment** de l'aspersion ; son **adhérence** est telle qu'elle résiste aux plus fortes pluies ; elle ne **brûle** jamais, même les pousses les plus tendres, et **n'engorge** jamais les appareils de pulvérisation, son dépôt restant indéfiniment **fluide et floconneux**. Sa préparation est **si facile** qu'elle peut être confiée aux mains les plus inexpérimentées.

## PRÉPARATION

Verser peu à peu **deux kilos** de poudre dans **cent litres** d'eau froide déjà mise en mouvement, agiter pendant une minute au plus et la bouillie est prête à être employée.

La **Bouillie Bordelaise céleste** est livrée en sacs de 25, 50 et 100 kilos, en gare Béziers, 63 fr. pour 100 kilos ; 64 fr. pour quantité moindre.

Soufre à l'hydrate de bioxyde de cuivre

## Procédé B. PONS

Des expériences réitérées ont prouvé qu'il **détruit** l'oïdium aussi bien que le meilleur des soufres et qu'il **garantit**, sans main-d'œuvre supplémentaire, la **grappe**, du mildiou et des Rots par l'hydrate de cuivre qu'elle reçoit.

Prix : 15 fr. pour au moins 100 kilos, gare Béziers.

Soufres trituré et sublimé.

Se méfier des imitations et des contrefaçons.

# E. POULAIN PÈRE, FILS & C<sup>IE</sup>

NÉGOCIANTS EN VINS

A NANTES, 11, quai de l'Hôpital.

BLAYE-BORDEAUX, cours Bacalan, 99.

MAGASIN DE DÉTAIL :

10, rue Jean-Jacques, NANTES

## MONOPOLES DE GRANDS VINS AUTHENTIQUES

MÉDOC	}	Château Lagune..... 1889 bouché au château.	la bouteille.	3 fr. 90
		Château Ranzan..... 1889	—	5 »
		Château Palmer..... 1889	—	5 35
		Château Brane Cantenac. 1889	—	5 35
		Château Margaux..... 1889	—	6 40
		Château Batailley..... 1888	—	4 25
		Château Mon d'Armailhac. 1888	—	3 90
		Château Dubart-Milon... 1888	—	5 70
		Château la Mission Haut- Brion..... 1888	—	7 15
		Château Cos Destournel . 1888	—	7 15
		Château Latour..... 1888	—	10 »
		Château Margaux..... 1888	—	10 »
Château Haut-Brion .... 1888	—	14 »		

## GRANDS VINS BLANCS DU PAYS DE SAUTERNES

		la bouteille.
Château Filhot..... 1874 .....		14 fr. »
Château Yquem..... 1879 .....		8 50

*Les vins sont livrés par caisses de 12 bouteilles à la marque du Château ou en caisses assorties au gré des acheteurs.*

# L'UNION

C<sup>ie</sup> D'ASSURANCES A PRIMES FIXES  
CONTRE L'INCENDIE  
FONDÉE EN 1828.

CAPITAL SOCIAL, RÉSERVES ET PRIMES A RECEVOIR : 89 Millions.

Valeurs garanties : 72 Milliards.

Sinistres payés depuis l'origine : 186 Millions.

Encaissements de 1893 = 14,365,017 fr.

Aucune C<sup>ie</sup> française n'a atteint un chiffre aussi élevé.

L'Union garantit contre les risques d'incendie même lorsque l'incendie est causé par le feu du ciel, toutes les propriétés mobilières et immobilières.

Elle garantit aussi ces mêmes propriétés contre les dommages causés par la dynamite ou tous autres explosifs et assure également contre la perte des loyers et contre le chômage résultant d'incendie ou d'explosion.

L'Union renonce gratuitement à son recours locatif en faveur des fermiers occupants, lorsqu'elle assure déjà les bâtiments pour le compte du propriétaire.

Le montant des pertes est payé comptant et sans aucune retenue.

## L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
avec un Capital spécial et distinct.

Ensemble des garanties : 118 Millions.

Participation annuelle dans les bénéfices de  
la Compagnie à raison de 50 %

Constitution de capitaux payables soit au décès, soit  
du vivant des assurés.

DOTS POUR LES ENFANTS. — RENTES VIAGÈRES.

S'adresser pour tous renseignements :

Dans chaque canton, au représentant de la Compagnie ;  
A Nantes, à M. Alfred Dulac, Directeur particulier,  
2, quai Brancas, 2.

MACHINES A COUDRE

“ SINGER ”

Pour tous les travaux de couture sur  
lingerie, drap et cuir.

300 Diplômes d'honneur ou médailles de 1<sup>re</sup> classe

CHICAGO 1893

54 PREMIÈRES RÉCOMPENSES

seule Maison de vente à Nantes

22, RUE CRÉBILLON, 22

---

**PÉPINIÈRES AMÉRICAINES DE LA GARONNE**

---

Culture spéciale de porte-greffes sélectionnés.

Riparia gloire et grand glabre et géant.

Rupestis, Phénomène du Lot ou Monticola.

Rupestis Saubens, (sélection de Métallica), etc.

Berlandieri-Capdeville, type pur, feuilles très grandes (25) et  
très luisantes, est le plus beau de l'espèce.

Boutures pour greffage, pour pépinières et racinés.

**Envoi franco du prix-courant.**

D. CAPDEVILLE, à Saubens, par Muref (H<sup>te</sup>-Garonne)

BULLETIN  
COMICE AGRICOLE CENTRAL

DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE

ANNÉE 1895 — ANCIEN

TRAVAUX DE COMICE

L'IMPÔT SUR LA PROPRIÉTÉ NON BÂTIE

PAR M. DE LAUNAY

Le Comice agricole central a tenu une Commission permanente  
pour étudier l'impôt sur la propriété non bâtie, et pour  
présenter au Gouvernement les conclusions auxquelles elle  
est parvenue. Au nom de cette Commission, le Comice  
a l'honneur de présenter au Gouvernement le rapport  
ci-joint, qui expose les conclusions auxquelles elle est parvenue  
après avoir entendu les observations de MM. les députés  
et sénateurs, et les conclusions auxquelles elle est parvenue  
après avoir entendu les observations de MM. les députés  
et sénateurs.

Le rapport est divisé en deux parties. La première  
partie expose les conclusions auxquelles le Comice est parvenu  
après avoir entendu les observations de MM. les députés  
et sénateurs. La seconde partie expose les conclusions  
auxquelles le Comice est parvenu après avoir entendu  
les observations de MM. les députés et sénateurs.

# SINGER

... the best ... ..  
... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

## ... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..